

■ **Codumo S.A., en liquidation**, à Fribourg, la société peut se rendre acquéreur de biens-fonds ou d'immeubles en vue de les soustraire à toute spéculation foncière ou immobilière, etc. (FOSC du 31.12.2003, p. 9). La liquidation de la société étant terminée, cette raison sociale est radiée au sens de l'art. 745 al. 3 CO. Journal no 4758 du 05.11.2004 (02538500 / CH-217.0.130.345-6)